

**Appel à candidatures pour inscription au Mastère de Recherche (M2)
en « Protection des Plantes et Environnement »
Année Universitaire : 2025-2026**

Le directeur de l'Institut Supérieur Agronomique de Chott Mariem annonce l'ouverture du **Mastère de Recherche (M2) en Protection des Plantes et Environnement (M2-PPE)**.

Ce mastère de 60 crédits, vise à développer les compétences des apprenants dans la résolution des problèmes de protection des plantes au sein des agrosystèmes et à la conception de méthodes de protection innovantes, efficaces et durables. Il leur permet également d'acquérir de nouvelles compétences scientifiques et techniques pour poursuivre des études doctorales dans le domaine de protection des plantes et environnement ou améliorer leur insertion professionnelle dans les organismes d'études et de recherche. Lors du premier semestre, les candidats suivront 30 crédits d'enseignement, organisés en 6 unités d'enseignement (UE). Le deuxième semestre est consacré à la réalisation d'un stage de recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Ce mastère est destiné aux :

- Ingénieurs Agronomes spécialistes en production végétale et équivalent
- Ingénieurs spécialistes en Phytologie
- Titulaires de licence et d'un M1 de recherche en sciences biologiques et équivalent.
- Titulaires d'une maîtrise ancien régime.
- Titulaires de Mastère professionnel en sciences agronomiques et équivalent.

Les candidats sont invités à déposer leurs dossiers complets au bureau d'ordre de l'Institut Supérieur Agronomique de Chott-Mariem ou de l'envoyer par voie postale à l'adresse suivante : Institut Supérieur Agronomique de Chott-Mariem, B.P. 47, 4042, Chott-Mariem-Sousse, **avant le 30 juillet 2025**. Toute demande parvenue après ce délai ne sera pas prise en considération, le cachet du bureau d'ordre ou de la poste faisant foi.

Le dossier de candidature doit comporter :

- Demande de pré-inscription (<http://www.isa-cm.agrinet.tn>)
- Fiche de renseignement (www.services.uc.rnu.tn/4C/index.php/accueil)
- Curriculum vitae
- Déclaration sur l'honneur déclarant qu'aucune mesure disciplinaire n'a été prise à l'encontre du candidat (<http://www.isa-cm.agrinet.tn>)
- Copies des diplômes et des relevés de notes des années d'études (baccalauréat et diplômes universitaires).
- Attestations mentionnant des formations complémentaires en langues (si disponible).
- Copie de la carte d'identité nationale ou du passeport.
- Trois photos d'identité.
- Copie électronique du dossier de candidature sur CD (identique à la copie papier).
- Copie numérique du dossier de candidature adressée à: ecoledoctoraleisacm@gmail.com.

Le Directeur Général de l'ISA-CM

Le Directeur de l'Institut Supérieur
Agronomique de Chott-Mariem

Pr. Rajouene MAJDOUB

Critères de sélection des dossiers de candidature au MR2 en « Protection des Plantes et Environnement »

Le candidat doit déposer un dossier complet. La commission d'évaluation des dossiers se réserve le droit d'éliminer les dossiers incomplets.

En conformité avec les directives du MERS (Décret n°2012-1227 du 1^{er} août 2012), l'école doctorale adoptera les critères d'admission suivants:

Le candidat doit être titulaire du :

- Diplôme d'Ingénieur Agronome, spécialiste en Horticulture et équivalent
- Diplôme d'Ingénieur en Phytatrie
- Diplôme de licence et d'un M1 de recherche en sciences biologiques et équivalent
- Diplôme de maîtrise ancien régime.
- Diplôme de Mastère professionnel en sciences agronomiques et équivalent

Le candidat doit répondre aux critères suivants :

- Aucune mesure disciplinaire prise à son encontre durant ses études universitaires. Une déclaration sur l'honneur doit être signée et légalisée.
- Un seul redoublement est toléré durant le cycle ingénieur ou le cycle licence + maîtrise. Le redoublement sera pénalisé dans le calcul du score de classement des candidats.
- Au plus deux admissions en session de contrôle sont tolérées.
- Une moyenne des trois années du cycle ingénieur ≥ 11.0 .
- Une moyenne des quatre années d'études en régime LMD (licence + maîtrise de recherche 1) ≥ 12.0 .
- Une moyenne des années d'étude de licence et du maîtrise professionnels ≥ 12.5 .

Le calcul des moyennes des trois (ou 4 années) ne tient pas compte de la note du mémoire de fin d'études.

Les candidats **sélectionnés sur les critères d'admission** seront classés selon le score de la formule ci-dessous :

Score : moyenne du bac + 3 x moyenne des années d'étude + moyenne des notes (M1) + moyenne des notes (M2) + moyenne des notes (M3) + moyenne de l'anglais + 2 (certificat en langues d'un organisme agréé) - 5 (deux admissions en session de contrôle) - 7 (redoublement).

M1, M2 et M3 représentent les moyennes des pré-requis à la formation :

M1 : Entomologie générale, Mycologie générale et Biochimie

M2 : Malherbologie, Nématologie et Lutte biologique

M3 : Phytopharmacie, Physiologie des insectes et Virologie/bactériologie

Le Directeur Général de l'ISA-CM

Le Directeur de l'Institut Supérieur
Agronomique de Chott Meriem

Pr. Rajouene MAJDOUE

